



Convention de Minamata sur le mercure, faite à Kumamoto, le 10 octobre 2013 - Ratification par la République de Corée.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 22 novembre 2019, la République de Corée a ratifié la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 20 février 2020, conformément au paragraphe 2 de l'article 31 de la convention.

